

Image not found or type unknown



Vol dans un magasin...

Par **Oceane9**, le **20/02/2024** à **19:09**

Bonjour, ma fille a volé des articles dans un magasins elle s'est faite prendre elle a réglé les articles mais elle n'a pas pu récupérer ces derniers car selon le vigile "c'est la loi du patron qui est comme ça" est ce normal ?

Par **youris**, le **20/02/2024** à **20:14**

bonjour,

même si elle a réglé les articles après s'est faite prendre, l'infraction pénale de vol existe.

vous pouvez demander au patron de vous restituer les articles payés, le patron peut en échange déposer une plainte contre votre fille pour vol.

à vous de choisir.

salutations

Par **janus2fr**, le **21/02/2024** à **06:55**

[quote]
est ce normal ?

[/quote]
Bonjour,

Non, bien entendu. Si elle a payé ces articles, le magasin ne pouvait pas les lui reprendre, là aussi c'est du vol !

Par **Cousinnestor**, le **21/02/2024** à **07:35**

Hello !

Océane, que le patron du magasin se fasse justice lui-même n'est pas "normal", mais la première chose "anormale" c'est le vol de ces marchandises par votre fille. Alors comme le magasin semble n'avoir pas appelé la police ni porté plainte, peut-être pouvez-vous en rester là et réfléchir avec votre fille à ce qu'elle a fait.

Vous pouvez aussi demander au patron du magasin qu'il vous restitue à l'amiable les marchandises volées-payées en question. S'il refuse vous pourrez choisir de signaler l'affaire au commissariat de police pour incriminer ce patron (mais votre fille aussi).

A+